

Le Causse pendant la Révolution (1)

AU NIVEAU NATIONAL.

En 1789...

Le 5 Mai, ouverture des Etats Généraux,
le 20 Juin, Serment du Jeu de Paume,
le 9 Juillet, proclamation de la Constituante
le 14 Juillet, prise de La Bastille,
le 4 Août, abolition des Privilèges,
le 26 Août, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

En 1790...

Le 14 Juillet, Fête de la Fédération.

En 1791...

Le 20 Juin, fuite de Varennes,
le 13 Septembre, annexion d'Avignon et du Comtat Venaissin,
le 14 Septembre, la France devient une Monarchie constitutionnelle.
le 1^o Octobre, proclamation de la Législative,
en décembre, affrontement entre Montagnards et Girondins.

En 1792...

Le 20 Avril, déclaration de guerre à l'Autriche,
le 11 Juillet, proclamation de la Patrie en danger,
le 10 Août, proclamation de la Convention,
le 20 Septembre, abolition de la Monarchie.
le 22 Septembre, la Première République est proclamée (la date devient le 1^o Vendémiaire de l'An I), et le calendrier républicain avec elle. Elle survivra aux cahots de cette époque troublée jusqu'à l'instauration du I^o Empire, le 18 Mai 1804.

En 1793...

Le 21 Janvier, Louis XVI est guillotiné,
le 31 Janvier, Nice et Monaco sont rattachés à la France, créant ainsi le 85^o département français (frontières visées par Danton: le Rhin, les Alpes, les Pyrénées),
le 3 Mars, début de la guerre de Vendée,
le 10 Mars, création du Tribunal Révolutionnaire (pas d'interrogatoires, pas de témoignages, pas d'avocat «...les innocents n'en ont pas besoin, et les coupables n'y ont pas droit...» et seulement deux verdicts possibles, la liberté ou la guillotine),
le 6 Avril, création du Comité de Salut Public,
le 4 Mai, loi sur le prix maximum des grains,

le 24 Juin, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, en préambule de la Constitution de l'An I,

le 17 Juillet, abolition des privilèges et des droits féodaux,

le 23 Août, la Convention décrète la «levée en masse» (les femmes servent dans les hôpitaux, les enfants mettent le vieux linge en charpie dans les hôpitaux, les vieillards exciteront le courage des soldats et la haine de la royauté, et 300000 jeunes hommes de 18 à 25 ans formeront la première réquisition et iront sauver la République),

le 29 Août, abolition de l'esclavage,

le 5 Septembre, instauration de la Terreur (plusieurs dizaines de milliers de victimes),

le 16 Octobre, Marie-Antoinette est guillotinée, et la Convention demande aux communes portant un nom rappelant la royauté, la féodalité ou les superstitions à changer de nom (par exemple, Saint Jean de Buèges deviendra «Rochemidy», et Saint Martin de Londres deviendra plus simplement «Martin de Londres»),

le 24 Novembre, mise en service du calendrier républicain de Fabre d'Eglantine, et fermeture de toutes les églises de France.

En 1794...

Le 5 Avril, exécution de Danton,

le 7 Mai, institution du culte de l'Être Suprême,

le 28 juillet, exécution de Robespierre et fin de la Terreur.

En 1795...

Le 7 Avril, instauration du Système Métrique,

le 31 Mai, suppression du Tribunal Révolutionnaire,

le 26 Octobre, installation du Directoire.

En 1796...

A partir du 11 Avril, campagne d'Italie menée par Napoléon Bonaparte,

le 16 Juillet, fin de la guerre de Vendée.

En 1798...

Le 19 Mai, début de l'expédition d'Egypte.

En 1799...

Le 9 Novembre, coup d'état de Napoléon Bonaparte, qui installe le Consulat.

AU NIVEAU CANTONAL.

En 1793, le Vialaret et Embougette sont détachés de la paroisse de St André de Buèges, et rattachés administrativement à la commune de Causse de la Celle.

La Baume est détachée de la paroisse de Pégairolles de Buèges, et rattachée administrativement à la commune de Causse de la Celle.

AU NIVEAU COMMUNAL.

Début Août 1789, la Révolution décrète un prix maximum du blé (lutte contre les Accapareurs).

Les caussenards eux, exigent une baisse de la dîme due au seigneur (de 10 à 30% des récoltes): c'est le début des exigences de la «populace» face à l'autorité. Ils demandent alors pêle-mêle la création d'une garde municipale, le droit de chasse sur les terrains seigneuriaux et refusent de payer les impôts royaux!

Quand les événements parisiens sont connus au Causse, le 27 Juillet 1789, c'est la «Grande Peur»: on croit voir des brigands partout... Ici, il s'agit des Camisards, qui ont laissé dans la contrée de tristes et vivaces souvenirs: un habitant, accourant par le chemin de Ganges s'écrie «*Ils arrivent...Les Camisards sont là!*», et les habitants épouvantés se sauvent vers Marou où ils espèrent trouver un abri. La nuit passe, et aucun brigand n'arrivant, l'un des rébroussiés qui est resté stoïque dans sa maison s'en va sonner la cloche de l'église pour rappeler les fugitifs.

Le Causse et la vallée de la Buèges, malgré quelques groupes de «patriotes», manifestent un attachement certain au Roi et à l'Eglise.

Le 12 Juillet 1790, un décret de l'Assemblée Constituante institue la constitution civile du clergé: curés et évêques seront dorénavant élus et rétribués par l'Etat.

Le 9 Décembre 1790, demande de la Municipalité (Joseph Vareilles, un aïeul de la famille Lalèque, ayant été nommé Maire par le Directoire départemental), auprès de la Constituante pour favoriser la création d'un canton regroupant St Jean de Buèges, Pégairolles de Buèges, St André de Buèges, Le Causse, Madières et le Coulet, dont St Jean de Buèges serait le chef-lieu: «*...La plupart des citoyens actifs sont dans l'impossibilité de pouvoir jouir de leurs droits car il est de notoriété publique que le chemin pour se rendre au chef-lieu du canton (Saint Martin de Londres) monte et descend par de petits sentiers non marqués, cachés par des rochers d'une hauteur prodigieuse ne laissant apercevoir au voyageur que des précipices affreux, ne pouvant y poser le pied qu'avec beaucoup de précautions pour éviter le péril de tomber dans la rivière. La difficulté de cette rivière est qu'il arrive souvent qu'elle est débordée; dès lors, le bateau qui voiture les passagers ne peut plus assurer le trajet, et les voyageurs doivent faire le détour par le pont de St Etienne d'Issensac, ce qui prolonge encore le parcours de 3 heures. Les vieillards étant par conséquent dans l'impossibilité de faire un si long trajet deviennent de par leur âge des citoyens inutiles, ne pouvant jouir de la Constitution...»*

Malgré un avis favorable du Procureur Syndic, cette mesure sera rejetée.

A cette époque, porter une particule devient une chose dangereuse, et certains l'abandonnent volontairement, telles les familles De Lalèque ou Des Euzes, devenues Lalèque et Deleuze! (Dans la même optique, les villages aux noms trop calottins pour les édiles locaux nommés par la Convention sont débaptisés: par exemple, Saint Jean de Buèges deviendra Rochemidy!).

Nombre de religieux réfutant la constitution civile du clergé, un nouveau décret du 26 décembre 1790 rend obligatoire un serment: *«Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse (ou du diocèse) qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi»*. Les prestations de serment débutent le 7 Janvier 1791, mais le prêtre caussenard, le curé Barthes refuse ce serment: il devient prêtre réfractaire, doit abandonner sa charge et rentre dans la clandestinité car il veut continuer à officier (illégalement).

Jean-Louis Solier, né à Montpellier en 1732, ex-prieur réfractaire de Cognac (près de Lassalle, en Cévennes), très actif contre-révolutionnaire, combat alors les «brigands républicains», et se terre dans les bois et les cavernes pour échapper aux poursuites.

Le 15 Janvier 1792, il convoque avec son acolyte Martial Froment, natif de Ganges et ex-curé réfractaire d'Argelliers, une «assemblée secrète» contre-révolutionnaire à Rochemidy avec le projet de monter une armée de 18000 hommes, avec armes et munitions cachées dans les grottes. Son but: restaurer la Royauté! Guillaume Bertrand (futur maire du Causse, né à Bertrand en 1764), et Jean Avinaud (né à Gervais en 1760) y participent, après avoir soupé chez Barthélémy Causse (dit Fabrou), aubergiste du «Cabaret de la Croix Blanche».

Dénoncés par Jean-Baptiste Ricard, fervent révolutionnaire né à Saint Jean de Buèges en 1770, une dizaine de citoyens furent arrêtés et incarcérés: Causse dit «Roquefrache» (le maire de Rochemidy), De Girard (un gentilhomme verrier du même village), Antoine Caizergues (dit Labaume, prêtre réfractaire), Dusfour (de Bel-Hérault, anciennement Saint Bauzille de Putois), deux notaires, un ancien commissaire du Roi, un ancien officier royal,... et Jean-Louis Solier bien évidemment!

Le 12 Février 1792, un envoyé du Directoire Départemental, informé d'un «complot» qui se tramait à Rochemidy, repaire de contres-révolutionnaires et de curés réfractaires, enquête dans les villages environnants, alors que sa tournée est officiellement basée sur la mise en place des nouvelles municipalités et la fermeture des églises. Il arrive au Causse de la Celle vers 20h30. Il demande au Maire et au Greffier désignés par le Directoire départemental, le procès-verbal d'installation de la municipalité, et de lui remettre les clés de l'église: *«... le lendemain étant un dimanche et les paysans venant souvent de 2 ou 3 lieues pour assister de grand matin sur des chemins impraticables, traversant des montagnes escarpées pour entendre la Messe, ils nous prièrent en conséquence de ne fermer la porte de l'église que le lendemain après la fin de la-dite Messe. Ces considérations me paraissant justes, nous crûmes de notre devoir de leur promettre de ne retirer les clefs qu'après la Messe, à condition qu'elle ait lieu de bon matin. Le lendemain, le Maire, accompagné de plusieurs citoyens vint nous prier à titre de grâce de laisser les clefs de l'église, attendu que leur curé avait obtenu du Vicaire Perrin, curé constitutionnel, l'autorisation de pouvoir dire la Messe: cette permission, si tant est qu'elle ait eu lieu, n'ayant été que verbale, nous n'avons point cru possible d'accéder à leur demande. Nous répondîmes qu'ils devaient être satisfaits que nous eussions permis à*

un prêtre non assermenté de dire la Messe presque sous nos yeux et que s'ils avaient des demandes à faire, ils s'adressent au Directoire... Nous nous transportâmes ensuite à l'église et emportâmes la clef. Les habitants de ce village sont fanatisés car leur église est desservie par un curé natif de Saint Jean de Buèges (Antoine Caizergues, dit Labaume) qui est un des agents actifs du parti contre-révolutionnaire dans ce canton. Quelques citoyens cependant ne partagent pas ses opinions subversives...».

Suite à cette tournée, l'envoyé fait son compte-rendu sur l'assemblée secrète...

« 1- Cette assemblée est composée de gens connus pour leur fanatisme et leur aversion de la Constitution: chacun d'eux fait profession de répandre dans le canton des maximes antirévolutionnaires, et il paraît raisonnable de supposer qu'un tel rassemblement a eu pour objet de seconder une contre-révolution.

2- La situation de Rochemidy leur offre des avantages: village isolé, éloigné de toute grande route par des rochers inaccessibles, pouvant dérober à la lumière des réunions de gens intéressés à s'envelopper de mystère. Les opinions religieuses des paysans du lieu, fanatisés par des prêtres réfractaires leur assure le secret recherché.

3- Quelques événements imprévus les ont révélés.

Pour alimenter le fanatisme, il fallait révéler au peuple l'arrivée des émigrants, et exagérer leur force: depuis très longtemps, les paysans attendent cet événement qui, selon leurs prêtres fanatisés, permettra de rétablir la religion. Des indiscretions ont trahi leurs secrets: l'un bourre son pistolet avec un assignat de 100 sous; un autre en allume sa pipe; on exhorte à tenir ferme jusqu'au délire, avec le vin qui se répand à profusion. Immédiatement après cette assemblée, des bruits ont circulé dans le pays: on parle de la création d'une armée de 20000 hommes, avec armes et munitions, formée par les mécontents, et cachée dans le pays..., et d'une grosse somme d'argent levée chez tous ceux que le fanatisme et l'orgueil rattache à l'aristocratie... Cette assemblée, tenue de nuit, et séparée dès le matin, indique évidemment un complot.

D'après ces considérations, il serait absurde de ne pas croire que cette assemblée a un but contre-révolutionnaire. Si on poursuit cette enquête, on trouvera la trace d'un projet qui englobe toute l'étendue du Royaume...».

L'église est fermée le 13 Février 1792, et le restera jusqu'au 11 Prairial An III (30 Mai 1795)!

Le 22 Septembre 1792, la République française est promulguée par la Convention: cette date marque à la fois la fin de la Monarchie constitutionnelle, et le début de la République «unie et indivisible» (1^o Vendémiaire de l'An I).

Elle aura trois formes distinctes: la Convention (1792-1795), le Directoire (1795-1799) et le Consulat (1799-1804), avant d'être remplacée par le Premier Empire.

Ce même jour, est constitué un corps de Grenadiers Volontaires Communaux.

Le 10 Pluviôse An I (29 Janvier 1793), le Directoire départemental (ancêtre du Conseil général) arrête que la commune devra fournir 3 hommes pris parmi les grenadiers volontaires (habillés, armés et équipés) pour le bataillon départemental destiné à l'Armée des Pyrénées Orientales et emprunter 429 livres pour pourvoir à

cette requête... Deux prêts sont accordés à la Commune: 129 livres de la part de Etienne Roussel (des Claparèdes) et 300 livres de la part de Marie Dusfour (de Gervais), que les prêteurs récupéreront en abatement lors de leur prochaine imposition... Une fois recrutés, la commune doit ensuite payer les-dits soldats, en demandant des prêts «...aux plus aisés de ses habitants...» afin de contribuer à leur rétribution de 300 livres chacun pour l'année: 300 livres à Plagnol (de Gervais), 200 livres à Bertrand (de Bertrand), 100 livres à Crouzet (de Moustachou), Cournut, Lalèque et Avinaud (du Causse-haut).

Le 30 Pluviose An I (18 Février 1793), suite à une réclamation de la commune de Rochemidy concernant sa contribution foncière, deux citoyens caussenards (Joseph Clauzel et Jean Dusfour) et deux autres de Pégairolles de Buèges sont désignés pour vérifier le cadastre de cette commune, jugeant du bien-fondé (ou pas) de sa réclamation. Sur 10182 livres réclamées, Saint Jean de Buèges voit sa contribution réduite à 8491 livres!

Le 9 Ventôse An I (27 Février 1793), un arrêté de la Convention ordonne le recensement des grains et farines...

Le 13 Germinal An I (2 Avril 1793), «...après le refus des grenadiers volontaires que la commune de Rochemidy s'était obligée de fournir à celle du Causse de la Selle moyennant le prix de 520 livres chacun lors de la réquisition demandée par Pierre de Montesquiou, il serait juste que la commune de Saint Jean remboursât à celle du Causse le montant du prix qui fut convenu entre les grenadiers et cette commune, attendu que ces grenadiers ont été payés par la commune du Causse de la Selle. Une pétition sera adressée au Directoire Départemental et au District de Montpellier pour faire remonter aux autorités l'injustice qui existerait si la commune de Saint Jean de Buèges ne remboursait pas à celle du Causse de la Selle le montant de ce qui fut payé aux grenadiers volontaires...».

Le 15 Germinal An I (3 Avril 1793), le résultat du recensement des grains fait apparaître un manque très important: pour une population de 400 âmes, on recense seulement 200 quintaux de grains... Il y a donc un manque de 280 quintaux, à raison de 4 sétiers/personne! (1 sétier de Ganges= 55 litres de grains).

Le même jour, Joseph Vialla, ancien Régent des Ecoles, prête serment: «Je jure d'être soumis à la Nation et à la Loi, de maintenir la Liberté et l'Egalité, ou de mourir en les défendant».